



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Division des Personnels
enseignants du 1er degré**

**Service Académique de la Gestion
Individuelle des Personnels des Ecoles**

SAGIPE41

Affaire suivie par :
Florent DANFREVILLE
Tél : 02 36 15 10 72
Mél : sagipe@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 4 juillet 2022

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
SAGIPE stagiaires lauréats du CRPE session 2022

Objet: Prise en charge administrative et financière – Rentrée scolaire 2022

Suite à votre admission au CRPE session 2022, vous êtes affecté(e) dans le département du Loir-et-Cher. Vous trouverez sur le site de la DSDEN d'Eure et Loir (<http://ac-orleans-tours.fr/dsden28/personnels/> – SAGIPE, tous les documents utiles à votre prise en charge administrative et financière par le service académique de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1er degré public.

Les documents devront être retournés au **SAGIPE 41** pour le **19/08/2022** avec les pièces justificatives, de préférence par voie dématérialisée, et en un seul fichier au format pdf (pas de fichier zippé)
J'attire votre attention sur l'importance pour vous de respecter scrupuleusement les délais de retour de ces documents car votre rémunération en dépend.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice Académique responsable du SAGIPE,
et par délégation,
La Chargée de mission

Floriane DUGUET